



**24^{ème} RALLYE NATIONAL
DE
VENASQUE**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES
2^{ème} DIVISION COEF 3**

**1^{er} RALLYE NATIONAL VHC
DE
VENASQUE**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

14 et 15 avril 2012

REGLEMENTS

24^{ème} RALLYE NATIONAL DE VENASQUE

14 ET 15 AVRIL 2012

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE

Samedi	25 février 2012	Parution du règlement
Samedi	25 février 2012	Ouverture des engagements
Lundi	02 avril 2012	Clôture des engagements
Jeudi	12 avril 2012	Publication de la liste des engagés
Samedi	14 avril 2012	Vérifications des documents et des voitures au restaurant « BELLECOUR », derrière le marché-gare à CARPENTRAS de 7 h à 11 h
Samedi	14 avril 2012	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 10 h 00 au restaurant BELLECOUR à CARPENTRAS
Samedi	14 avril 2012	Publication des équipages admis au départ au parc fermé à 13 h 00 Parking Place du Marché PERNES LES FONTAINES
Samedi	14 avril 2012	Départ même lieu à 13 h 30
Samedi	14 avril 2012	Arrivée de la 1 ^{ère} étape à 22 h 19 à PERNES LES FONTAINES Parking INTERMARCHE
Dimanche	15 avril 2012	Publication des résultats provisoires de la première étape et publication de l'ordre de départ de la deuxième étape à 01 h 00
Dimanche	15 avril 2012	Départ de la 2 ^{ème} étape à 8 h 30 (INTERMARCHE PERNES)
Dimanche	15 avril 2012	Arrivée finale à PERNES LES FONTAINES (Place du Marché) à 15 h 55
Dimanche	15 avril 2012	Affichage des résultats à 17 h 45
Dimanche	15 avril 2012	Remise des prix à 18 h 30 au Centre culturel Les Augustins à PERNES LES FONTAINES

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club Vaclusien organise, avec le concours de l'Ecurie INSULA, des communes de Pernes les Fontaines, Venasque, le Beaucet, Méthamis, Murs, Saint Saturnin les Apt et Lioux le 24^{ème} RALLYE NATIONAL de VENASQUE.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 75 en date du 09/03/2012 (Permis d'organisation Comité Régional N° 24 en date du 24/02/2012).

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

ASAC VAUCLUSIEN

Président : Jean Louis VATON
Z.I. de Courtine Mourrefrais
185, Route des Rémoleurs
BP 91000
84095 AVIGNON CEDEX 9
Tel. : 04 90 86 14 19
Fax : 04 90 27 14 29
Email : asacvaclusien@yahoo.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ECURIE INSULA

Président : Gilles LARGAUD
Vice-présidents : Michel MERY
Jean-Michel BERNARDI
Chez Gilles LARGAUD
36 Chemin des Grillons
84220 CABRIERES D'AVIGNON
Tel.:06 08 65 56 16 Tel/Fax:04 90 76 84 37
Email : ecurieinsula@yahoo.fr

1.1. OFFICIELS DE L'EPREUVE

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS		
Président	Max DECARPENTRIE	Licence N°3433
Membres	Christine EYDOUX Joseph ROBERT	Licence N°8178 Licence N°47688
REPRESENTANT COMITE REGIONAL PACA	?????	Licence N°
DIRECTEUR DE COURSE	Gérard GHIGO	Licence N°1967
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	André EYDOUX	Licence N°7205
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	Jean Paul POCHON	Licence N°1793
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	Georges POUQUINE	Licence N°20225
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	Jean Louis VATON	Licence N°5493
DIRECTEURS EPREUVES SPECIALES	Yannick BARDIN Jean Pierre BERTOS Marie-Odile VINCENSINI	Licence N°46622 Licence N°3535 Licence N°9656
MEDECIN CHEF	Dr ALIBERT Raymond	Licence N°191587
MEDECIN CHEF ADJOINT	Dr DONADIEU Sylvie	
MEDECIN CHEF ADJOINT	Dr SCHIRMACHER Pierre	Licence N°28500
COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE	Bertrand FRANCOU	Licence N°4010
COMMISSAIRES TECHNIQUES	Philippe BLANC Loys BORDERON Dominique TURPIN Patrick VIEUX	Licence N°3 8131 Licence N°183288 Licence N°119028 Licence N°113719
CHARGES RELATIONS CONCURRENTS	Michel BRESSON Clair SCHMITT Sylvie SCHMITT	Licence N°39681 Licence N°9199 Licence N°36488
CHARGE RELATIONS COMMISSAIRES		Licence N°
CHARGE LOGISTIQUE	Pierre GUIDARELLI	Licence N°6897
CHARGE RELATIONS PRESSE	Francis FABRIES	
CHRONOMETRAGE LIBRE		
CLASSEMENTS INFORMATIQUES	Philippe GIRY Jean Louis MARIN	

Avec le concours des Commissaires de route du Comité Régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR et des Comités Régionaux voisins.

1.2. ELIGIBILITE

Le 24^{ème} RALLYE NATIONAL de VENASQUE compte pour la Coupe de France des Rallyes 2012 **coef. 3** (Rallyes nationaux) et le Challenge du Comité Régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR des rallyes.

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 14 avril 2012 au Restaurant « BELLECOUR » avenue des marchés (derrière le marché-gare) à CARPENTRAS.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées : Garage de la Nesque à VENASQUE.

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45,00 € TTC.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS et PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat du Rallye :

Ecurie INSULA
Chez Gilles LARGAUD
36 Chemin des Grillons
84220 CABRIERES D'AVIGNON
Email : ecurieinsula@yahoo.fr

La demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **LUNDI 02 AVRIL 2012 à 24 heures**.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures**. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **150 voitures pour les deux rallyes**.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve si, à la date du 02 avril 2012, le nombre d'engagés est inférieur à 50 sur l'ensemble des deux rallyes.

3.1.11.1 DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- a) **430,00 €** avec la publicité facultative des organisateurs
- b) **860,00 €** sans cette publicité.

3.1.12 La demande d'engagement **ne sera acceptée** que si elle est accompagnée **du montant des droits d'engagement et des documents suivants**:

- a) De la photocopie de la carte grise du véhicule
- b) De la photocopie des permis de conduire Pilote et Copilote

Les engagements reçus par fax, internet ou incomplet seront systématiquement inscrits en liste d'attente, jusqu'à la réception des droits d'engagement, et des documents demandée ci dessus avant la date de clôture des engagements.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au Règlement standard FFSA.

4.3 ASSISTANCE

Conforme au Règlement standard FFSA.

L'assistance implantées à PERNES LES FONTAINES, **sera strictement interdite sur les places A. Briand, Portail neuf, de l'Iero, Gabriel Moutte, Frederic Mistral, et Jardin D Corti et des maraichers**. Serons considéré comme parcs d'assistance les Parking Jean Moulin, place René Cassin, et le cours de la République ainsi que les abords de la route de Mazan sans occasionner pour autant une gêne de la circulation.

Un espace remorques sera prévu parking de l'ancienne gare.

4.3.2.3 LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Publicité obligatoire..... SIMU-DRIVE.fr, INTERMARCHE, Bar BELLECOUR, Villes de PERNES les FONTAINES et VENASQUE

Publicité facultative rachetable..... Euro Sécurité Assistance – RENAULT

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 24^{ème} RALLYE NATIONAL de VENASQUE représente un parcours de 437,93 km. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 14 épreuves spéciales chronométrées d'une longueur totale de 132,30 km.

Les épreuves spéciales sont :

- « Venasque »..... 4,80 km x 3 = 14,40 km
- Le Col de Murs (sens Venasque – Murs)..... 8,15 km x 3 = 24,45 km
- St Saturnin..... 10,5 km x 2 = 21,00 km

- Le Col de la Ligne..... 15,80 km x 3 = 47,40 km
 - Le Col de Murs (sens Murs - Venasque)..... 8,35 km x 3 = 25,05 km
- Itinéraire horaire : Voir annexes

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Epreuve spéciale de VENASQUE : Reconnaissances INTERDITES de 5 heures à 21 heures

Respecter STRICTEMENT une vitesse maximale de 45 km/h dans LE BEAUCET ainsi que dans le hameau des BEILLONS (commune de MURS).

6.2.6 Les reconnaissances seront autorisées les 31 mars, 01, 07 et le 13 avril 2012.

Nombre de passages en reconnaissances LIMITE à 3 MAXIMUM.

Des contrôles seront effectués.

AUCUN REPERE VISUEL NE DEVRA ETRE PEINT SUR LE PARCOURS, sous peine de sanction prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs, pouvant aller jusqu'au refus de départ ou exclusion, sans remboursement des droits d'engagement.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chargés des Relations avec les concurrents : chasuble blanche
- Chefs de poste : chasuble verte
- Commissaires de route : chasuble orange

ARTICLE 8 : PENALITES-RECLAMATION-APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 : PRIX et COUPES

PRIX EN ESPECES - CUMULABLES -

SCRATCH

1 ^{er}	500,00 €
2 ^{ème}	300,00 €
3 ^{ème}	200,00 €

	PARTANTS ->	1 à 4	5 à 10	+ de 10
GROUPES	1 ^{er}	175,00 €	175,00 €	430,00 €
	2 ^{ème}		120,00 €	200,00 €
	3 ^{ème}			100,00 €
CLASSES	1 ^{er}	200,00 €	430,00 €	430,00 €
	2 ^{ème}		200,00 €	200,00 €
	3 ^{ème}			100,00 €

Le GROUPE Z sera récompensé au groupe uniquement comme indiqué ci-dessus

FEMININ 1^{ère} 430,00 € (si plus de 2 partants)

COUPES - NON CUMULABLES -

Elles sont attribuées aux équipages recevant un prix. Celles-ci ne sont pas cumulables (deux coupes par équipage)

COMMISSAIRES.....Plusieurs coupes récompenseront les commissaires

La remise des prix se déroulera le dimanche 15 avril 2012 à 18 h 30 à PERNES LES FONTAINES, Centre culturel des Augustins.

1^{er} RALLYE NATIONAL DE VEHICULES HISTORIQUE DE COMPETITION DE VENASQUE

14 ET 15 AVRIL 2012

PROGRAMME DU RALLYE :

Voir Rallye support moderne

ADRESSES :

Voir Rallye support moderne.

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise le 1^{er} Rallye National VHC de Venasque, en qualité d'organisateur administratif le 14 et 15 Avril 2012.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n°75 en date du **09/03/2012**, et le visa du Comité PACA n°24 en date du **24/02/2012**

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Idem rallye support moderne

COMITE D'ORGANISATION

Idem rallye support moderne.

1.1 – OFFICIELS

Idem rallye support moderne

COMMISSAIRE TECHNIQUE VHC RESPONSABLE Patrick TERMINARIAS Licence N° 18237

1.2 – ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye National VHC de Venasque compte pour :

- la **Coupe de France des Rallye VHC coef 1**
- Le Challenge Indice de Performance VHC
- Le Challenge Véhicules historiques du CRSAPACA

ARTICLE 1.3 – VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le samedi 14 Avril 2012 à partir de 7h au restaurant « BELLECOUR » avenue des marchés à CARPENTRAS.

Les vérifications techniques auront lieu aux mêmes endroits.

Contrôle Final : voir rallye support moderne

ARTICLE 3 : CONCURRENTS et PILOTES

3.1 – DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye National VHC de Venasque doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée des droits d'engagement **avant le 02 Avril 2012 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.1 - Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures.

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 50 sur l'ensemble des deux rallyes l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision

Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 150 voitures pour les deux rallyes.

3.1.2 - Les droits d'engagement sont fixés à :

- **430,00 €** avec la publicité de l'organisateur.
- **860,00 €** sans la publicité de l'organisateur.

3.2 - EQUIPAGES

Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A (cf : France Auto 2012 : Eléments de Sécurité VHC)

3.3 – ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 – Voitures autorisées :

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à I incluses, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

Les voitures homologuées groupes 5 et 6, sport prototype et course biplace (HST, GTP, TSCR) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la F.F.S.A.

Passeport technique est obligatoire pour les licenciés F.F.S.A.

4.2 – Classification des voitures

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2011 « règles spécifiques rallyes VHC »

4.3 – Pneumatiques

Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Publicité obligatoire..... SIMU-DRIVE.fr, INTERMARCHE, Bar BELLECOUR, Villes de PERNES les FONTAINES et VENASQUE

Publicité facultative rachetable..... Euro Sécurité Assistance – RENAULT

Publicité individuelle : 3 rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue par l'Annexe K en cours de validité.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1- DEPART

Le départ des voitures sera donné pour la 1^{ère} Etape à Pernes les Fontaines le samedi 14 Avril avant le rallye support moderne, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

7.2 – Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédent le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape ou la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises .

De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées.

- Pénalité de DIX heures
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.
- Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC, il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondues et un classement pour les catégories 3 et 3S confondues.

Il sera également établi un classement pour l'Indice de Performance.

Ces classements donneront lieu à attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes VHC.

ARTICLE 10 : PRIX et COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve.

La remise des prix se déroulera le dimanche 15 avril 2012 à 18 h 30 à PERNES LES FONTAINES, Centre culturel des Augustins.

24ème RALLYE NATIONAL DE VENASQUE

1ère ETAPE

CONTRÔLE	ITINERAIRE	PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	TEMPS ACCORDE	HEURE 1ère VOITURE
CH 0	Sortie Parc de Depart Entrée Parcs d'Assistance	0,00		0,00		13:30
	PARCS D'ASSISTANCE - DUREE 25 MINUTES			0,00		
	A droite cours de la Republique			0,00		
	croisement D1/cours République. A droite D1			0,00		
CH 1	Sortie Parcs d'assistance - D1 route de MAZAN	1,50	1,50	1,50	00:25	13:55
	Carrefour D1 / D39 : D1 MAZAN	2,40		3,90		
	Carrefour D1 / D4 : D4 Venasque - Apt	1,00		4,90		
	Carrefour D4 / D77 : D4 à droite	3,44		8,34		
	Carrefour D4 / D28 : !!!! À droite ST DIDIER	0,73		9,07		
	ST DIDIER	2,96		12,03		
	Carrefour D28 / D39 : D39 !!! À gauche LE BEAUCET-ST GENS	0,25		12,28		
	Sortie de ST DIDIER	0,40		12,68		
	LE BEAUCET - A gauche VENASQUE	1,85		14,53		
CH 2	Sortie LE BEAUCET	1,37	14,40	15,90	00:25	14:20
DES 1	" VENASQUE "	0,10		16,00	00:03	14:23
	VENASQUE	4,70		20,70		
AES 1	APRES L'EPINGLE, DERRIERE LA MAISON	0,10		20,80		
STOP	Parking à droite	0,20		21,00		
	VO / VO : à droite MURS 15	0,05		21,05		
	VO / VO : Suivre RP	0,05		21,10		
	VO / VO : à gauche MURS	0,48		21,58		
	VO / C9 : C9 MURS 15	0,22		21,80		
	C9 / D4 : D4 GORDES 16	1,32		23,12		
	D4 / D177 : D4 MURS	1,73		24,85		
CH 3	Dans virage à gauche	0,20	9,15	25,05	00:15	14:38
DES 2	"COL DE MURS" (Sens Venasque-Murs)	0,15		25,20	00:03	14:41
	Col de Murs - 627 mètres	5,90		31,10		
AES 2	Dans la descente, après borne à droite	2,25		33,35		
STOP	Chemin ferme LA BRIQUETTE	0,35		33,70		
	D4 / D15A : D4 tout droit	1,05		34,75		
	D4 / D15A : D15A a gauche	0,40		35,15		
	D15A / D15 : D15 a droite	0,40		35,55		
	D15 / D4 : D4 a gauche	1,20		36,75		
	D4 / D102A : Suivre D4	1,70		38,45		
	D4 / D60 : Suivre D4	3,60		42,05		
	D4 / D2 : a gauche D2	1,30		43,35		
	D2 / D115 : suivre D2	2,30		45,65		
	D2 / D227 : suivre D2	1,90		47,55		
	D2 / D943 : a gauche D943	3,50		51,05		
CH 4	Dans virage à gauche	1,50		52,55	00:40	15:21
DES 3	"SAINT SATURNIN" a la Borne	0,20		52,75	00:03	15:24
	D943 / D115 : D943 tout droit	4,30		57,05		
	D943 / D60A : D943 a droite Dir Javon	1,20		58,25		
	D943 / VO : VO a gauche au Chêne	4,10		62,35		
AES 3	700m avant maison forestiere	2,00		64,35		
STOP	maison forestiere	0,20		64,55		
	VO / VO : VO a droite CHEMIN DES INDOCHINOIS	0,40		64,95		
	VO / D15 : D15 a droite	4,10		69,05		
	D15 / D5 : à gauche D5 (Pont de Farot)	1,20		70,25		
	D5 / D14 : D5 Tout droit	10,45		80,70		
	D5 / D77 : D5 à gauche	6,65		87,35		
	D5 / D1 : D1 a gauche	2,90		90,25		
	Carrefour giratoire : D1 PERNES LES FONTAINES	0,90		91,15		
	Carrefour giratoire - D1 / D39 : Tout droit D1 PERNES	1,00		92,15		
	D1 / Cours République : a gauche	3,70		95,85		
CH 5	Entrée parc de regroupement cours de la republique	0,20		96,05	00:50	16:14
	REGROUPEMENT 40 MINUTES MAXIMUM			96,05		
CH 6	Sortie parc de regroupement Crs de la Republique	0,15		96,20	00:40	16:54

PARCS D'ASSISTANCE - DUREE 30 MINUTES

A droite cours de la Republique

croisement D1/cours République. A droite D1

				96,20		
				96,20		
				96,20		
CH 7	Sortie Parcs d'assistance - D1 route de MAZAN	1,50	1,65	97,70	00:30	17:24
	Carrefour D1 / D39 : D1 MAZAN	2,40		100,10		
	Carrefour D1 / D4 : D4 Venasque - Apt	1,00		101,10		
	Carrefour D4 / D77 : D4 à droite	3,44		104,54		
	Carrefour D4 / D28 : ! ! ! ! À droite ST DIDIER	0,73		105,27		
	ST DIDIER	2,96		108,23		
	Carrefour D28 / D39 : D39 ! ! ! À gauche LE BEAUCET-ST GENS	0,25		108,48		
	Sortie de ST DIDIER	0,40		108,88		
	LE BEAUCET - A gauche VENASQUE	1,85		110,73		
CH 8	Sortie LE BEAUCET	1,37	14,40	112,10	00:25	17:49
DES 4	" VENASQUE "	0,10		112,20	00:03	17:52
	VENASQUE	4,70		116,90		
AES 4	APRES L'EPINGLE, DERRIERE LA MAISON	0,10		117,00		
STOP	Parking à droite	0,20		117,20		
	VO / VO : à droite MURS 15	0,05		117,25		
	VO / VO : Suivre RP	0,05		117,30		
	VO / VO : à gauche MURS	0,48		117,78		
	VO / C9 : C9 MURS 15	0,22		118,00		
	C9 / D4 : D4 GORDES 16	1,32		119,32		
	D4 / D177 : D4 MURS	1,73		121,05		
CH 9	Dans virage à gauche	0,20	9,15	121,25	00:15	18:07
DES 5	"COL DE MURS" (Sens Venasque-Murs)	0,15		121,40	00:03	18:10
	Col de Murs - 627 mètres	5,90		127,30		
AES 5	Dans la descente, après borne à droite	2,25		129,55		
STOP	Chemin ferme LA BRIQUETTE	0,35		129,90		
	D4 / D15A : D4 tout droit	1,05		130,95		
	D4 / D15A : D15A a gauche	0,40		131,35		
	D15A / D15 : D15 a droite	0,40		131,75		
	D15 / D4 : D4 a gauche	1,20		132,95		
	D4 / D102A : Suivre D4	1,70		134,65		
	D4 / D60 : Suivre D4	3,60		138,25		
	D4 / D2 : a gauche D2	1,30		139,55		
	D2 / D115 : suivre D2	2,30		141,85		
	D2 / D227 : suivre D2	1,90		143,75		
	D2 / D943 : a gauche D943	3,50		147,25		
CH 10	Dans virage à gauche	1,50		148,75	00:40	18:50
DES 6	"SAINT SATURNIN" a la Borne	0,20		148,95	00:03	18:53
	D943 / D115 : D943 tout droit	4,30		153,25		
	D943 / D60A : D943 a droite Dir Javon	1,20		154,45		
	D943 / VO : VO a gauche au Chêne	4,10		158,55		
AES 6	700m avant maison forestiere	2,00		160,55		
STOP	maison forestiere	0,20		160,75		
	VO / VO : VO a droite CHEMIN DES INDOCHINOIS	0,40		161,15		
	VO / D15 : D15 a droite	4,10		165,25		
	D15 / D5 : à gauche D5 (Pont de Farot)	1,20		166,45		
	D5 / D14 : D5 Tout droit	10,45		176,90		
	D5 / D77 : D5 à gauche	6,65		183,55		
	D5 / D1 : D1 a gauche	2,90		186,45		
	Carrefour giratoire : D1 PERNES LES FONTAINES	0,90		187,35		
	Carrefour giratoire - D1 / D39 : Tout droit D1 PERNES	1,00		188,35		
	D1 / Cours République : a gauche	3,70		192,05		
CH 11	Entrée parc de regroupement cours de la republique	0,20		192,25	00:50	19:43
	REGROUPEMENT 40 MINUTES MAXIMUM			192,25		
CH 12	Sortie parc de regroupement Crs de la Republique	0,15		192,40	00:40	20:23
	PARCS D'ASSISTANCE - DUREE 30 MINUTES			192,40		
	A droite cours de la Republique			192,40		
	croisement D1/cours République. A droite D1			192,40		
CH 13	Sortie Parcs d'assistance - D1 route de MAZAN	1,50	1,65	193,90	00:30	20:53
	Carrefour D1 / D39 : D1 MAZAN	1,30		195,20		
	Carrefour D1 / D4 : D4 Venasque - Apt	1,00		196,20		
	Carrefour D4 / D77 : D4 à droite	3,44		199,64		
	Carrefour D4 / D28 : ! ! ! ! À droite ST DIDIER	0,73		200,37		
	ST DIDIER	2,96		203,33		
	Carrefour D28 / D39 : D39 ! ! ! À gauche LE BEAUCET-ST GENS	0,25		203,58		
	Sortie de ST DIDIER	0,40		203,98		
	LE BEAUCET - A gauche VENASQUE	1,85		205,83		

CH 14	Sortie LE BEAUCET	1,37	13,30	207,20	00:25	21:18
DES 7	" VENASQUE "	0,10		207,30	00:03	21:21
	VENASQUE	4,70		212,00		
AES 7	APRES L'EPINGLE, DERRIERE LA MAISON	0,10		212,10		
STOP	Parking à droite	0,20		212,30		
	VO / VO : à droite MURS 15	0,05		212,35		
	VO / VO : Suivre RP	0,05		212,40		
	VO / VO : à gauche MURS	0,48		212,88		
	VO / C9 : C9 MURS 15	0,22		213,10		
	C9 / D4 : D4 GORDES 16	1,32		214,42		
	D4 / D177 : D4 MURS	1,73		216,15		
CH 15	Dans virage à gauche	0,20	9,15	216,35	00:15	21:36
DES 8	"COL DE MURS" (Sens Venasque-Murs)	0,15		216,50	00:03	21:39
	Col de Murs - 627 mètres	5,90		222,40		
AES 8	Dans la descente, après borne à droite	2,25		224,65		
STOP	Chemin ferme LA BRIQUETTE	0,35		225,00		
	D4 / D15A : D15A à droite	1,05		226,05		
	D15A / D15 : D15 Tout droit CAVAILLON 24	2,35		228,40		
	D15 / VO (D244) : A DROITE VO (D244)	2,65		231,05		
	VO (D244) / D177 : D177 à droite VENASQUE 9	2,50		233,55		
	D177 / D4 : D4 à gauche VENASQUE 4	4,75		238,30		
	D4 / C9 : D4 CARPENTRAS 12	1,63		239,93		
	D4 / D28 : D4 CARPENTRAS 11	1,60		241,53		
	D4 / D28 : D4 MALEMORT	1,40		242,93		
	D4 / D77 : D4 CARPENTRAS 9	0,73		243,66		
	Carrefour giratoire : D1 PERNES LES FONTAINES	3,60		247,26		
	Carrefour giratoire - D1 / D39 : Tout droit D1 PERNES	1,00		248,26		
	PERNES LES FONTAINES	3,65		251,91		
	Feux tricolore ;a droite	0,20		252,11		
	Ave Croix couverte/vc ; a gauche intermarche	0,50		252,61		
CH 16	ENTREE PARC FIN D'ETAPE - INTERMARCHE PERNES	0,60	28,21	253,21	00:40	22:19

24ème RALLYE NATIONAL DE VENASQUE

2ème ETAPE

CONTRÔLE	ITINERAIRE	PARTIE	ENTRE CH	TOTAL	TEMPS ACCORDE	HEURE 1ère VOITURE
CH 17	PARC DEPART INTERMARCHÉ PERNES LES FONTAINES Entrée en Parcs Assistance	0,00		0,00		8 h 30
	PARCS D'ASSISTANCE - DUREE 30 MINUTES					
	Sortie parking ->au STOP à droite	0,03		0,03		
	Au carrefour giratoire a gauche D938 Cavaillon Pernes	0,03		0,06		
	au feu a Gauche Brd J Moulin (parking)	1,10		1,16		
	carrefour bld J Moulin/Ave de la croix couverte Adroite	0,20		1,36		
	Carrefour Ave de la croix couverte / D1a A Gauche D1 a	0,15		1,51		
	parking R Cassin	0,20		1,71		
	Route de Mazan	0,20		1,91		
CH 18	Sortie Parcs assistance D1 Route de Mazan	0,20	2,11	2,11	30'	9 h 00
	D1 / D 39 : TOUT DROIT	2,40		4,51		
	Carrefour giratoire : D1 MAZAN - SAULT	1,00		5,51		
	D1 / D5 : D5 MALEMORT	1,00		6,51		
	Entrée de MALEMORT DU COMTAT !! CP !!	2,85		9,36		
	D5 / D158 : D5 Tout droit	0,25		9,61		
	D5 / D77 : D5 à droite	0,50		10,11		
	D5 / D14 : D5 Tout droit	6,15		16,26		
	Entrée de METHAMIS	0,05		16,31		
	Carrefour dans village : à droite SAULT 30	0,40		16,71		
CH 19	Sur D5	2,10	16,90	18,81	30'	9 h 30
DES 9	LE COL DE LA LIGNE Sur D5	0,20		19,01	3'	9 h 33
	D5 / D15 : à droite D15 - MURS 10 (Pont de Farot)	7,90		26,91		
	Col de la Ligne	2,35		29,26		
AES 9	Chemin à gauche	5,55		34,81		
STOP	Pylone en ciment	0,40		35,21		
	D15 / D15A : D15A à droite CD4 GORDES	1,70		36,91		
	D15A / D4 : D4 à droite VENASQUE 13	0,45		37,36		
	D4 / D15A : D4 tout droit COL DE MURS 4	0,35		37,71		
CH 20	Sur D4 - Entre 2 chênes dans ligne droite	1,00	19,90	38,71	25'	9 h 58
DES 10	COL DE MURS (Sens MURS -VENASQUE) Chemin ferme Briquette	0,20		38,91	3'	10 h 01
	Col de Murs	2,55		41,46		
AES 10	Parking à droite	5,80		47,26		
STOP	Parking à droite (fontaine)	0,25		47,51		
	D4 / D177 : D4 tout droit VENASQUE 4	0,20		47,71		
	D4 / VC9 : D4 CARPENTRAS 12	1,63		49,34		
	D4 / D28 : D4 CARPENTRAS 11	1,60		50,94		
	D4 / D28 : D4 MALEMORT	1,40		52,34		
	D4 / D77 : D4 CARPENTRAS 9	0,73		53,07		
	Carrefour giratoire : D1 PERNES LES Fes	3,60		56,67		
	Carrefour giratoire - D1 / D39 : Tout droit D1 PERNES	1,00		57,67		
	PERNES LES FONTAINES	2,70		60,37		
	D1 / Cours République : a gauche Cours de la Republique	0,50		60,87		
CH 21	Entrée par de regroupement Cours de la Republique	0,80	22,96	62,36	30'	10 h 31
	REGROUPEMENT MAXI 30 minutes					
CH 22	Sortie parc de regroupement: Entree Parcs assistance		22,96	62,36	30'	11 h 01
	Parcs d'assistance - Duree 40 minutes			62,36		
	A droite cours de la Republique			62,36		
	croisement D1/cours République. A droite D1			62,36		
CH 23	Sortie PARCS D'ASSISTANCE-D1 rte de Mazan	1,50	1,50	63,86	40'	11 h 41
	D1 / D 39 : TOUT DROIT	2,40		66,26		
	Carrefour giratoire : D1 MAZAN - SAULT	1,00		64,86		
	D1 / D5 : D5 MALEMORT	1,00		65,86		
	Entrée de MALEMORT DU COMTAT !! CP !!	2,85		68,71		
	D5 / D158 : D5 Tout droit	0,25		68,96		
	D5 / D77 : D5 à droite	0,50		69,46		
	D5 / D14 : D5 Tout droit	6,15		75,61		

	Entrée de METHAMIS		0,05		75,66		
	Carrefour dans village : à droite SAULT 30		0,40		76,06		
CH 24	Sur D5		2,10	14,30	78,16	30'	12 h 11
DES 11	LE COL DE LA LIGNE Sur D5		0,20		78,36	3'	12 h 14
	D5 / D15 : à droite D15 - MURS 10 (Pont de Farot)		7,90		86,26		
	Col de la Ligne		2,35		88,61		
AES 11	Chemin à gauche		5,55		94,16		
STOP	Pylone en ciment		0,40		94,56		
	D15 / D15A : D15A à droite CD4 GORDES		1,70		96,26		
	D15A / D4 : D4 à droite VENASQUE 13		0,45		96,71		
	D4 / D15A : D4 tout droit COL DE MURS 4		0,35		97,06		
CH 25	Sur D4 - Entre 2 chênes dans ligne droite		1,00	19,90	98,06	25'	12 h 39
DES 12	COL DE MURS (Sens MURS -VENASQUE) Chemin ferme Briquette		0,20		98,26	3'	12 h 42
	Col de Murs		2,55		100,81		
AES 12	Parking à droite		5,80		106,61		
STOP	Parking à droite (fontaine)		0,25		106,86		
	D4 / D177 : D4 tout droit VENASQUE 4		0,20		107,06		
	D4 / VC9 : D4 CARPENTRAS 12		1,63		108,69		
	D4 / D28 : D4 CARPENTRAS 11		1,60		110,29		
	D4 / D28 : D4 MALEMORT		1,40		111,69		
	D4 / D77 : D4 CARPENTRAS 9		0,73		112,42		
	Carrefour giratoire : D1 PERNES LES Fes		3,60		116,02		
	Carrefour giratoire - D1 / D39 : Tout droit D1 PERNES		1,00		117,02		
	PERNES LES FONTAINES		2,70		119,72		
	D1 / Cours République : a gauche		0,50		120,22		
CH 26	Entrée parc de regroupement - Cours de la Republique		0,10	22,26	123,62	30	13 h 12
	REGROUPEMENT MAXI 30 MINUTES						
CH 27	Sortie parc de regroupement Entrée Parcs d'assistance			22,96	123,62	30'	13 h 42
	Parcs d'assistance - Duree 40 minutes				123,62		
	A droite cours de la Republique				123,62		
	croisement D1/cours République. A droite D1				123,62		
CH 28	Sortie Parcs d'assistance D1 rte de Mazan		1,50	1,50	125,87	30'	14 h 22
	D1 / D39 : D1 Tout droit		2,40		128,27		
	Carrefour giratoire : D1 MAZAN - SAULT		1,00		129,27		
	D1 / D5 : D5 MALEMORT		1,00		130,27		
	Entrée de MALEMORT DU COMTAT !! CP !!		2,85		133,12		
	D5 / D158 : D5 Tout droit		0,25		133,37		
	D5 / D77 : D5 à droite		0,50		133,87		
	D5 / D14 : D5 Tout droit		6,15		140,02		
	Entrée de METHAMIS		0,05		140,07		
	Carrefour dans village : à droite SAULT 30		0,40		140,47		
CH 29	Sur D5		2,10	16,70	142,57	30'	14 h 52
DES 13	LE COL DE LA LIGNE Sur D5		0,20		142,77	3'	14 h 55
	D5 / D15 : à droite D15 - MURS 10 (Pont de Farot)		7,90		150,67		
	Col de la Ligne		2,35		153,02		
AES 13	Chemin à gauche		5,55		158,57		
STOP	Pylone en ciment		0,40		158,97		
	D15 / D15A : D15A à droite CD4 GORDES		1,70		160,67		
	D15A / D4 : D4 à droite VENASQUE 13		0,45		161,12		
	D4 / D15A : D4 tout droit COL DE MURS 4		0,35		161,47		
CH 30	Sur D4 - Entre 2 chênes dans ligne droite		1,00	19,90	162,47	25'	15 h 20
DES 14	COL DE MURS (Sens MURS -VENASQUE) Chemin ferme Briquette		0,20		162,67	3'	15 h 23
	Col de Murs		2,55		165,22		
AES 14	Parking à droite		5,80		171,02		
STOP	Parking à droite (fontaine)		0,25		171,27		
	D4 / D177 : D4 tout droit VENASQUE 4		0,20		171,47		
	D4 / VC9 : D4 CARPENTRAS 12		1,63		173,10		
	D4 / D28 : D4 CARPENTRAS 11		1,60		174,70		
	D4 / D28 : D4 MALEMORT		1,40		176,10		
	D4 / D77 : D4 CARPENTRAS 9		0,73		176,83		
	Carrefour giratoire : D1 PERNES LES Fes		3,60		180,43		
	Carrefour giratoire - D1 / D39 : Tout droit D1 PERNES		1,00		181,43		
	Entrée de PERNES LES FONTAINES		2,70		184,13		
	D1 / Cours République : a gauche		0,50		184,63		
CH 31	ENTREE PARC FERME ARRIVEE FINALE de la Republique	Cours	0,10	22,26	184,73	32'	15 h 55